

# Déclaration conjointe franco-italienne.

26.6.2026 - | Présidence de la République française

**1. À l'occasion du 36e sommet franco-italien, organisé le 25 juin 2026, nous célébrons l'amitié, ancrée profondément dans l'histoire et la géographie, qui lie la France et l'Italie et dont témoigne le Traité entre la République française et la République italienne pour une coopération bilatérale renforcée, dit « Traité du Quirinal », signé le 26 novembre 2021.**

2. Le Traité du Quirinal est la pierre angulaire de nos relations et constitue un instrument essentiel pour le renforcement de notre coopération au bénéfice de nos pays et de nos peuples ainsi qu'au bénéfice de l'avenir et de la prospérité de l'Union européenne (UE) et du continent européen.

3. Confrontés à de multiples problématiques, nous réaffirmons notre volonté commune de parvenir à une Europe plus unie, souveraine, démocratique, résiliente et compétitive. À cette fin, nous approfondirons notre coopération bilatérale toujours étroite, notamment dans les domaines politique, économique, agricole, social, éducatif, scientifique et culturel ainsi que dans les secteurs industriels et innovants stratégiques pour l'avenir de nos pays et de l'UE.

4. Nous réaffirmons notre volonté commune de renforcer les liens entre la France et l'Italie, notamment en ce qui concerne les générations à venir, et d'exploiter encore toutes les possibilités offertes par le Traité du Quirinal.

## Programme géopolitique

5. Dans un contexte géopolitique difficile marqué par le retour de la guerre sur le continent européen avec la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et caractérisé par de nombreuses crises dans notre voisinage et un accroissement des menaces hybrides, nous réaffirmons notre attachement à un ordre international fondé sur des règles de droit et notre volonté **d'approfondir encore la coopération franco-italienne en matière de politiques étrangère, de sécurité et de défense dans tous les secteurs**. Cette coopération sera renforcée aux niveaux bilatéral, européen et multilatéral, dans tous les cadres pertinents comme **les Nations Unies, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le G7, le G20, la Communauté politique européenne ou le groupe E5**.

6. Nous réaffirmons **notre soutien à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine** dans ses frontières internationalement reconnues. En coordination avec les partenaires et alliés affinitaires, nous continuerons de fournir à l'Ukraine et au peuple ukrainien un soutien politique, financier, économique, humanitaire, diplomatique et militaire complet, notamment en appuyant le relèvement et la reconstruction du pays.

7. L'attitude impérialiste actuelle de la Russie fait peser une menace directe sur le continent européen tout entier, et son agression contre l'Ukraine a sérieusement compromis la sécurité et la stabilité de toute notre région. C'est pourquoi l'Europe a un rôle clé à jouer au profit d'un futur règlement et dans la défense de ses intérêts en matière de sécurité. L'Ukraine a prouvé de nombreuses reprises qu'elle était prête à entamer des négociations constructives, et la Russie doit en faire autant. À cette fin, et pour contraindre Moscou à s'asseoir à la table des négociations, nous

sommes déterminés à exercer la plus forte pression possible sur la Russie en adoptant des trains de sanctions supplémentaires, en mettant pleinement en œuvre les sanctions déjà adoptées et en luttant contre tout acte de contournement. Nous sommes déterminés à cibler les revenus énergétiques de la Russie et à entraver son secteur financier, notamment son système bancaire ou l'utilisation des crypto-actifs. Nous renforcerons notre coopération opérationnelle dans la lutte contre la flotte fantôme de la Russie. Une paix juste et durable fondée sur les règles fondamentales du droit international est la seule issue acceptable à la guerre en cours.

8. La stabilité, la sécurité et le développement de la **Méditerranée** demeurent une priorité stratégique commune de nos deux pays. Dans ce contexte, nous soutenons le **Pacte pour la Méditerranée**, en mettant l'accent sur le renforcement des relations entre l'UE et ses partenaires du Sud de la Méditerranée grâce à un cadre pratique de coopération fondée sur la confiance mutuelle, la responsabilité conjointe et le pilotage commun. En promouvant la connectabilité, la résilience et la croissance solidaire, nous appuierons le Pacte, à la fois dans le développement de notre coopération bilatérale et au moyen d'actions conjointes au niveau de l'UE, afin de faire face aux problématiques communes tout en contribuant à la stabilité à long terme et à la prospérité commune dans toute la région méditerranéenne.

9. Tout en œuvrant à la sécurité et à la stabilité, nous plaçons pour une approche inclusive qui associe prévention, endiguement et résolution des crises et des conflits avec la promotion d'un plan d'action positif et ambitieux. Nous soutenons le développement économique, qui constitue un instrument essentiel de la promotion de la paix et de la stabilité dans la région, en portant une attention particulière à l'emploi des jeunes, à la formation professionnelle, à la gestion durable des ressources en eau, à la sécurité alimentaire et à la transition énergétique, tout en renforçant la coordination avec les pays partenaires de la Méditerranée, les institutions financières internationales et le secteur privé. Ces efforts s'appuient sur les cadres du partenariat euro-méditerranéen et sur l'engagement pris par l'UE vis-à-vis de son voisinage méridional, qui constituent des piliers de la prospérité et de la stabilité régionales.

10. S'agissant de la **situation au Moyen-Orient**, nous soulignons l'importance de l'atténuation des effets du conflit sur les partenaires régionaux, les populations civiles et les infrastructures essentielles ainsi que la nécessité de coordonner les efforts d'aide humanitaire. Nous rappelons que la diplomatie est le seul moyen d'apaiser les tensions et d'obtenir une solution durable pour mettre fin aux hostilités. Nous saluons la signature d'un **mémoire d'entente entre les États-Unis et l'Iran** et nous œuvrons avec nos partenaires européens et régionaux à soutenir un règlement diplomatique à long terme qui garantira que l'Iran n'obtiendra jamais l'arme nucléaire. Nous sommes déterminés à jouer notre rôle dans la restauration permanente d'une navigation libre et sûre dans le détroit d'Hormuz. Tout arrangement régissant la navigation dans le détroit d'Hormuz doit être conforme au droit de la mer et doit être adopté conformément aux procédures applicables de l'Organisation maritime internationale (OMI).

Nous demeurons unis dans notre **attachement à la solution à deux États pour Israël et la Palestine**, et nous sommes fermement convaincus qu'il s'agit de l'unique moyen de permettre aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la dignité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et de garantir la paix et la stabilité pour tous dans la région. Nous continuerons de soutenir conjointement les efforts déployés par les **autorités libanaises** pour rétablir leur pleine souveraineté sur l'ensemble du territoire libanais, notamment grâce au monopole de l'État sur les armes et l'usage de la force. À cette fin, nous soutiendrons la création d'une mission de politique de sécurité et de défense commune au Liban à l'automne 2026, qui œuvrera avec tous les acteurs concernés, notamment le Comité technique militaire pour le Liban, et sera compatible avec les initiatives bilatérales dans le pays. Nous soutenons fermement la Force intérimaire des

Nations Unies au Liban (FINUL) et soulignons son rôle essentiel dans la réalisation de progrès à l'issue du cessez-le-feu. Nous mènerons de concert des réflexions sur la situation après le départ de la FINUL en vue de conduire une coalition internationale en appui au Liban dans ce contexte.

11. Nous réaffirmons notre attachement à un partenariat d'égal à égal avec **l'Afrique**, réactif face aux priorités des partenaires africains et conforme aux intérêts européens, et nous reconnaissons l'engagement de la France vis-à-vis du continent africain, mis en avant lors du Sommet « Africa Forward » à Nairobi, ainsi que les engagements énoncés par l'Italie dans le « Piano Mattei per l'Africa », tels qu'ils ont été réaffirmés lors du second sommet Afrique-Italie à Addis Abeba, en vue de promouvoir des initiatives coordonnées et qui se renforceraient mutuellement sur tout le continent africain.

Dans ce contexte, la France et l'Italie coopéreront à la mise en œuvre de la stratégie « Global Gateway » de l'UE, en œuvrant ensemble pour garantir une gouvernance claire et efficace pilotée par les États membres dans le cadre de l'instrument « Europe dans le monde » et en promouvant des initiatives conjointes dans une approche « équipe Europe ». La France et l'Italie continueront d'approfondir la coordination de leurs efforts en matière de paix et de sécurité sur le continent africain, en appui des solutions pilotées par les pays africains, dans le cadre de notre partenariat avec l'Union africaine, notamment en ce qui concerne les opérations et les missions de la politique de sécurité et de défense commune.

12. **L'aide publique au développement** demeure un outil clé pour faire face aux problématiques les plus importantes et pour soutenir une croissance durable, solidaire et résiliente sur tout le continent africain. La France et l'Italie ont l'intention d'intensifier leur coopération en Afrique dans les secteurs clés d'intérêt commun, notamment l'énergie, le numérique, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, la santé, la formation professionnelle et la création de possibilités pour les jeunes, notamment grâce aux cadres de coopération européens communs. La France et l'Italie réaffirment en outre leur volonté commune de poursuivre leur engagement et leur soutien vis-à-vis des pays touchés par des crises humanitaires sévères, notamment le Soudan, en œuvrant de concert avec les partenaires africains et la communauté internationale pour promouvoir la stabilité, la résilience et le développement à long terme.

## **Programme relatif à l'Union européenne**

### **Compétitivité**

13. Nous appuyant sur les rapports Letta et Draghi, nous travaillerons ensemble pour améliorer la compétitivité et la durabilité de nos économies, tout en garantissant notre **sécurité économique** au niveau national et au niveau de l'UE grâce à une protection efficace de nos atouts, de nos entreprises et de nos infrastructures essentielles, à l'atténuation des risques dans les secteurs critiques et stratégiques, à la dissuasion, notamment vis-à-vis des formes de coercition, et à une coopération renforcée avec nos partenaires de confiance. Nous soutiendrons la simplification et l'adaptation de l'encadrement des aides d'État par l'UE afin de faciliter les investissements dans les

secteurs stratégiques, tout en préservant l'intégrité du marché unique et en garantissant l'égalité des conditions de concurrence parmi les États membres.

Nous sommes déterminés à approfondir et à étendre nos liens bilatéraux économiques, commerciaux et d'investissement, qui sont déjà solides, comme le programme conjoint de Bpifrance et d'Invitalia et le mémorandum d'entente entre Bpifrance et la Cassa Depositi e Prestiti. Comme d'autres partenaires de l'UE, nous sommes déterminés à **faire progresser les priorités liées au marché unique, comme l'union de l'épargne et des investissements**, notamment avec l'achèvement rapide en 2026 des trains de mesures sur la titrisation et sur l'intégration des marchés et la surveillance, d'après les modalités financières convenues par le groupe E6. Par ailleurs, nous coopérerons étroitement pour renforcer la compétitivité du **secteur bancaire européen**, en garantissant que le future programme européen traite d'une manière cohérente l'égalité des conditions de concurrence, la simplification du cadre prudentiel et l'intégration plus avant du marché bancaire de l'UE.

14. Suite à la signature de leur déclaration conjointe définissant un **programme commun pour l'industrie et la compétitivité en Europe** le 3 mars 2026 et de leur déclaration commune définissant un **programme numérique européen** commun le 5 mai 2026, la France et l'Italie honoreront leurs engagements conjoints, notamment s'agissant de l'industrie automobile, des industries à forte intensité énergétique, des matières premières critiques, des semi-conducteurs et des secteurs industriels « zéro émission nette ». Une négociation rapide du règlement relatif à l'accélération des capacités industrielles soutiendra la production de biens par l'UE dans ses secteurs industriels stratégiques ; ce règlement sera applicable dans toutes les législations pertinentes, aux achats publics, aux ventes aux enchères ainsi qu'aux régimes de soutien public de l'UE et nationaux.

15. S'agissant plus particulièrement de l'industrie automobile, nous coopérerons pour garantir que la réglementation donne à l'industrie les moyens de satisfaire l'ambition de l'Europe de devenir chef de file en matière de mobilité décarbonée, tout en préservant les emplois industriels en Europe, en tenant compte de la neutralité technologique et du contenu européen. Nous soutenons les propositions visant à stimuler les investissements qui contribuent à consolider une base industrielle solide pour les véhicules de l'avenir au sein de l'UE.

16. Concernant l'aviation civile, nous reconnaissons l'interconnexion de nos bases industrielles et de nos chaînes de valeur ainsi que la coopération fructueuse, notamment dans l'industrie de l'aviation régionale. Nous réaffirmons notre volonté de soutenir la transition de ce secteur vers la décarbonation, notamment grâce aux carburants durables d'aviation, et de garantir le rôle de chef de file de l'industrie européenne dans cette transition.

17. La France et l'Italie développeront leurs efforts conjoints pour faire face à la problématique des petits colis et de la mode ultra-éphémère, conformément à la lettre conjointe adressée en décembre 2025 à la Commission européenne.

18. La France et l'Italie promouvront une approche européenne conjointe pour préserver et renforcer la compétitivité dans les chaînes de valeur de la mode et du luxe, qui constituent des atouts stratégiques de l'identité culturelle, de l'excellence industrielle et du rayonnement mondial de l'Europe. À cet égard, nous soutenons pleinement le développement de la coopération entre nos fédérations pour la mode et la haute couture.

## Énergie

19. La **crise énergétique** déclenchée par la situation au Moyen-Orient met en lumière la nécessité pour l'UE d'**accélérer sa décarbonation**, notamment grâce à la diversification de l'approvisionnement énergétique et des sources d'énergie et sur la base du principe de **neutralité technologique**, afin de réduire aussi rapidement que possible nos dépendances aux combustibles fossiles et de bâtir une véritable autonomie stratégique dans le secteur énergétique, en particulier en mobilisant toutes les sources d'énergie décarbonées, nucléaires et renouvelables, tout en plaçant au premier rang des priorités le développement de chaînes de valeur européennes robustes. Nous avons pour objectif commun le renforcement de nos efforts dans le **secteur des réseaux électriques et des interconnexions** afin d'améliorer la résilience de nos systèmes énergétiques.

20. Nous saluons notre étroite coopération de longue date dans le secteur de l'énergie nucléaire civile, notamment dans le cadre de l'Alliance européenne du nucléaire et dans la coordination conjointe des projets importants d'intérêt européen commun en matière de technologies nucléaires innovantes, et nous sommes déterminés à renforcer encore notre dialogue, notamment dans les domaines de la recherche et de l'industrie et au sein de l'UE, en vue de permettre de nouveaux travaux conjoints sur des projets communs à long terme. Nous saluons en outre la coopération industrielle croissante sur les petits réacteurs modulaires, qui reflète l'ampleur de notre écosystème industriel et technologique. Nous encourageons de nouveaux efforts conjoints en faveur de solutions européennes relatives aux petits réacteurs modulaires et aux technologies nucléaires avancées, notamment en associant les chaînes d'approvisionnement industriel étendues de la France et de l'Italie et en coopération avec les entreprises qui opèrent dans le secteur des réacteurs de quatrième génération, en vue de soutenir la souveraineté technologique et industrielle européenne.

21. Nos efforts conjoints viseront en outre à **obtenir une révision efficace du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE)** pour réduire la volatilité des prix du carbone et atténuer son impact sur les prix de l'électricité, tout en préservant le rôle essentiel du SEQE dans la transition climatique et énergétique grâce à un signal prix fondé sur le marché pour les émissions de carbone qui stimule l'investissement et l'innovation.

## Élargissement de l'Union européenne

22. Nous sommes déterminés à **renforcer encore notre coopération en matière d'élargissement et de réforme de l'UE** et à **promouvoir et consolider la paix, la stabilité, la prospérité et la sécurité sur le continent européen**. Nous continuerons de poursuivre une approche fondée sur les mérites dans le processus d'adhésion et un traitement égal des Balkans occidentaux, de la Moldavie et de l'Ukraine.

## Migration

23. S'agissant de la **migration**, nous coopérerons étroitement sur la législation clé de l'UE, notamment pour garantir la mise en œuvre effective du pacte sur la migration et l'asile et du nouveau règlement sur les retours. Nous renforcerons la coopération bilatérale au niveau européen dans la lutte contre la migration irrégulière et les réseaux de trafic illicite de migrants, conformément au plan d'action adopté par les ministères de l'Intérieur du G7 en 2024. Nous continuerons de développer la dimension extérieure de la stratégie de l'UE en matière de migration et des partenariats globaux avec les pays d'origine et de transit tiers, en renforçant la coopération opérationnelle, l'échange d'informations et les actions, notamment en Afrique du Nord et dans la région du Sahel. Nos efforts conjoints seront notamment axés sur une meilleure prévention des flux de migration irrégulière par la route de la Méditerranée centrale et la route de la Manche. Nous reconnaissons l'importance des retours volontaires assistés depuis les pays de transit vers les pays d'origine des flux migratoires.

## Défense

24. Nous investirons encore dans le développement des capacités de défense, contribuant à l'état de préparation de la **défense européenne** de façon à contribuer à une Europe plus forte au sein d'une OTAN plus forte. Nous soutenons fermement le développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne solide. À cet égard, nous travaillerons à la mise en œuvre de domaines prioritaires en matière de capacités déjà définis par le Conseil européen, en nous appuyant sur le Fonds européen de la défense et le programme européen d'investissement dans le domaine de la défense (EDIP), qui renforce les industries européennes. Nous soulignons qu'il est important, notamment dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel (CFP), de concevoir et de mettre en œuvre des instruments européens contribuant à réduire nos dépendances stratégiques et à renforcer notre souveraineté technologique, sur la base des critères de préférence européenne convenus qui permettent également la coopération avec nos partenaires. Nous reconnaissons qu'une UE plus forte et plus performante dans le domaine de la sécurité et de la défense, pleinement complémentaire des engagements et des réalisations de l'OTAN, contribuera de façon positive à la sécurité transatlantique et mondiale. Nous nous félicitons des travaux en cours en matière d'acquisition conjointe. Nous saluons par ailleurs les travaux menés dans le cadre de l'approche européenne de frappe à longue portée, qui ouvre la voie à une coopération à court ou long terme pour que la base industrielle et technologique de défense européenne puisse concevoir, produire et fournir des solutions.

25. Nous réaffirmons notre volonté de développer des projets de capacités conjointes dans le secteur de la défense, notamment des projets de défense européens d'intérêt commun dans le cadre de l'EDIP, qui contribueront à l'autonomie stratégique de l'UE, notamment dans les domaines spatial et maritime ainsi que dans les secteurs de la défense aérienne et antimissile intégrée et des unités robotiques de combat pour les opérations terrestres, dans un champ vaste visant à améliorer la défense européenne dans une approche à 360 degrés. Nous partageons l'objectif de bâtir une base industrielle et technologique de défense compétitive, notamment en nous appuyant sur les projets bilatéraux en cours en matière de **défense aérienne**, comme le **système sol-air à moyenne portée en version terrestre de nouvelle génération** et les **futurs nouveaux intercepteurs**

**d'engins hypersoniques.** La signature d'une **nouvelle feuille de route bilatérale** dans le domaine de la défense (2026-2031) et la création d'un **comité stratégique bilatéral pour l'industrie** renforceront encore notre dialogue sur ces questions.

## Espace

26. Nous renforcerons notre étroite coopération dans le **domaine spatial**, en nous appuyant sur des initiatives d'entreprises en faveur de l'innovation, de la souveraineté européenne et de la compétitivité mondiale, comme le **projet Bromo**, dont nous saluons et soutenons les avancées. Nous consoliderons nos liens dans le domaine de l'accès à l'espace en soutenant l'accélération d'Ariane 6 et de Vega-C, en réponse à la demande européenne croissante sur le plan stratégique et en tirant parti du soutien que se prêtent mutuellement nos industries respectives en matière d'approvisionnements critiques. Nous renforcerons également notre coopération en matière d'exploration, d'observation de la Terre, de télécommunications par satellite et de surveillance spatiale, en veillant tout particulièrement à promouvoir les possibilités d'une coopération spatiale renforcée au profit de la défense. Reconnaissant que l'espace constitue une source essentielle de connaissance et de savoir, ainsi qu'une composante de notre souveraineté et de notre indépendance, nous continuerons à promouvoir la science et l'exploration spatiales.

27. En vue de consolider le dialogue et la coordination entre les administrations et les agences nationales des deux pays chargées des dossiers liés à l'espace, des **consultations bilatérales sur l'espace** seront organisées régulièrement au niveau technique approprié pour promouvoir la coopération sur des questions d'intérêt mutuel, notamment la politique industrielle et la coopération économique, les programmes européens, la coopération internationale, les enceintes multilatérales, la défense et la sécurité. Nous coopérerons étroitement en préparation du **Sommet international sur l'espace** qui sera organisé en France les 9 et 10 septembre 2026, pour mettre en avant l'Europe en tant que puissance spatiale de poids, grâce à une vision politique commune, à des investissements conséquents aux niveaux européen et national et à une industrie spatiale robuste, renommée, compétitive, performante et souveraine.

28. Nous coordonnerons nos **positions sur les programmes et budgets de l'UE et de l'Agence spatiale européenne**, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la préférence de l'UE, la gouvernance et les achats de l'Europe relatifs au secteur spatial, le cadre réglementaire qui le régit et la gestion des fréquences satellite. Nous rappelons l'importance des efforts multilatéraux pour améliorer la gouvernance de l'espace au niveau international et le rôle décisif en la matière du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies que présidera l'Italie en 2026-2027 et qui constitue la principale instance mondiale dans ce domaine.

29. Nous avons pour objectif stratégique commun la mise au point d'une infrastructure européenne résiliente et robuste pour une connectivité sécurisée en orbite terrestre basse, en particulier pour des usages gouvernementaux souverains. Nous nous coordonnerons aux fins du déploiement efficace et en temps utile de **l'infrastructure pour la résilience, l'interconnectivité et la sécurité par satellite (IRIS<sup>2</sup>)**, qui est reconnue comme un pilier déterminant et indispensable du développement d'une capacité souveraine européenne. Nous promouvons un engagement approprié du paysage industriel des deux pays, notamment en amont et en aval du système, et nous échangerons sur nos

positions, notamment s'agissant de la question du spectre disponible, pour qu'IRIS2 profite à l'ensemble des États membres et qu'elle constitue un nouveau pilier majeur de l'autonomie stratégique européenne. Par ailleurs, en vue des discussions à venir au sujet de la procédure de **sélection des services mobiles par satellite pour l'attribution de la bande de fréquences de 2 GHz**, nous avons pour objectif commun la préservation des intérêts souverains européens au sein d'une bande de fréquences limitée et stratégique, en soutenant une éventuelle disposition prévoyant **l'attribution d'une quantité suffisante de spectre aux utilisateurs gouvernementaux concernés, notamment IRIS<sup>2</sup>**.

## Cadre financier pluriannuel

30. Tandis que les négociations sur le CFP se poursuivent, la France et l'Italie intensifieront leur coopération pour **définir et faire progresser les conditions nécessaires à un accord exhaustif et équilibré**. Cela implique un **travail conjoint sur l'ensemble des paramètres**, qui consistera à **préserver les politiques traditionnelles communes majeures de l'UE** tout en **investissant dans l'innovation et les secteurs stratégiques pour sa souveraineté industrielle et technologique**, à s'assurer que la modernisation du budget bénéficie à tous par la suppression de tous les rabais, ainsi qu'à avancer sur la voie de **nouvelles ressources propres** et à apporter des résultats concrets en la matière, en s'appuyant sur les propositions de la Commission et en examinant des ressources complémentaires, comme une contribution numérique, afin de **mieux calibrer le niveau global des dépenses pour qu'il soit à la hauteur de nos ambitions** et de **stabiliser notre contribution nationale au budget de l'UE**.

31. En parallèle des négociations portant sur les règlements liés au CFP, nous travaillerons main dans la main, notamment pour garantir un **pilotage fort par les États membres dans la gouvernance** des instruments de l'UE, une **préférence européenne** manifeste et ciblée dans l'attribution des fonds européens consacrés au renforcement de l'autonomie stratégique, de la sécurité économique et de la résilience de l'UE, et un **emploi optimal de l'effet de levier des fonds européens** afin de susciter des investissements publics et privés.

## Agriculture

32. Nous faisons face à des problématiques communes en matière de **sécurité et de souveraineté alimentaires**, mais aussi en ce qui concerne **l'avenir de l'agriculture européenne**. Nous défendrons des **accords commerciaux équilibrés et durables**, bénéficiant à l'ensemble des parties, qui tiendront compte de **l'impact cumulé des concessions** applicables à nos secteurs agricoles, et nous soutiendrons l'adoption de **mesures miroirs** dans la législation européenne pour mieux protéger l'environnement et la santé des consommateurs européens, afin de contribuer efficacement à réduire la dépendance de l'UE. Par ailleurs, nous poursuivrons nos efforts visant à mettre en œuvre une chaîne de valeur décarbonée, compétitive et souveraine concernant les **engrais** pour veiller à ce que nos agriculteurs aient à tout moment un accès sécurisé et

abordable à ces produits. Nous saluons le dialogue bilatéral établi dans ce domaine, notamment pour promouvoir **des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées, ainsi que pour renforcer la coopération institutionnelle en matière de recherche, d'éducation et de formation professionnelle dans le secteur agricole**, qui repose notamment sur nos accords bilatéraux.

Nous réaffirmons notre volonté commune de préserver **une politique agricole commune (PAC) et une politique commune de la pêche (PCP) fortes**, dotées de ressources suffisantes au titre du prochain CFP pour faire face aux enjeux futurs, protéger les revenus des agriculteurs et des pêcheurs européens et garantir le renouvellement des générations.

## Recherche

33. Nous saluons l'organisation du premier Forum pour la science et l'innovation à Paris en 2025, qui témoigne de la force de nos liens et de nos collaborations dans le domaine scientifique. Nous soutiendrons le développement de dialogues structurés entre nos communautés scientifiques, en mettant l'accent sur les priorités bilatérales communes comme les technologies quantiques et le calcul à haute performance.

34. Nous reconnaissons que les grandes infrastructures de recherche constituent une possibilité unique d'accélération des progrès scientifiques et un investissement dans la prospérité à long terme de nos peuples. Nous saluons la coopération continue entre nos deux pays, notamment la coopération portant sur les ondes gravitationnelles qui est incarnée par le projet Virgo de l'Observatoire gravitationnel européen, ainsi que les travaux en cours au sein du Conseil des représentants d'États pour le Télescope Einstein.

35. La France et l'Italie reconnaissent l'importance stratégique de la recherche polaire pour faire face aux problématiques mondiales, les régions polaires constituant des laboratoires naturels essentiels à la compréhension des changements climatiques et de leurs répercussions à l'échelle mondiale. Dans cette optique, le sommet One Planet - Polar Summit, organisé par la France à Paris en novembre 2023, et le Polar Dialogue du Arctic Circle Forum, organisé par l'Italie à Rome en mars 2026, ont été deux moments historiques lors desquels les deux pays ont réaffirmé l'importance des sciences, de la coopération internationale et du dialogue entre les chercheurs, les responsables politiques et les parties prenantes.

## Numérique

36. La France et l'Italie fermement déterminées à mettre au point un **programme numérique pour l'Europe** commun pour stimuler la compétitivité, simplifier la réglementation, approfondir le marché unique tout en protégeant les droits de l'homme et les compétences nationales essentielles et en favorisant l'investissement et l'innovation, renforcer les écosystèmes des jeunes entreprises

innovantes, notamment au moyen d'instruments bilatéraux de collaboration, et atteindre l'autonomie stratégique. Cette stratégie commune couvre notamment des questions liées à l'intelligence artificielle (IA), concernant laquelle la France et l'Italie soutiennent activement l'initiative européenne pour une IA d'avant-garde, ainsi que le lancement d'un projet important d'intérêt commun européen relatif à l'IA. Notre engagement commun s'étend également au développement des capacités européennes en matière de calcul à haute performance, de télécommunications et de technologies quantiques ainsi que de chaînes de valeur sécurisées et résilientes dans les secteurs technologiques clés qui sont stratégiques pour l'avenir de l'UE.

37. Conformément à l'approche présentée dans le programme commun pour l'industrie et la compétitivité en Europe et le programme numérique européen commun franco-italiens, les discussions portant sur la préférence européenne dans le secteur numérique doivent être proportionnées, graduelles et fondées sur des données probantes et constituer un levier au bénéfice de l'écosystème encore émergent de l'Europe afin de renforcer les chaînes de valeur technologiques et industrielles et de favoriser la mise au point de technologies et de services créant de la valeur en Europe.

38. Par ailleurs, la question du lieu où sont stockées, traitées et gérées les données est devenue un sujet revêtant une importance stratégique pour la souveraineté et la résilience de l'Europe. La France et l'Italie travailleront au niveau européen pour garantir le plus haut niveau de protection des données les plus sensibles face à tous les risques, notamment ceux découlant de l'application de législations extraterritoriales par des pays non membres de l'UE. **Avec cette ambition commune, la France et l'Italie encouragent l'UE à poursuivre avec détermination la révision en cours du règlement sur la cybersécurité et concernant la proposition d'un acte législatif sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA**, afin d'instaurer un mécanisme crédible pour faire face à tous les risques et toutes problématiques en lien avec les technologies. La France et l'Italie continueront également de soutenir le développement de communs numériques grâce au consortium pour une infrastructure numérique européenne pour les communs numériques (DC-EDIC).

39. En vue d'approfondir la coopération sur les sujets relatifs au numérique et à l'informatique, **la France et l'Italie engageront un dialogue bilatéral sur ces thématiques**, qui contribuera à promouvoir une approche « équipe Europe » coordonnée.

Par ailleurs, **faire d'internet et des réseaux sociaux un endroit sûr et protéger nos enfants et nos adolescents des risques liés au numérique** est une priorité partagée par nos deux pays. À cet effet, alors que d'importantes mesures réglementaires ont été prises au sein de l'UE, en particulier les lignes directrices de l'UE relatives à la protection des mineurs en ligne publiées en 2025, l'application systématique et efficace du règlement sur les services numériques doit rester une priorité. La France et l'Italie défendront une approche ambitieuse, globale et axée sur la sécurité dès la conception pour protéger les mineurs en ligne dans le cadre du prochain programme numérique de l'UE, notamment grâce à la nécessité d'atteindre l'âge de la majorité pour accéder aux réseaux sociaux, dans le respect des compétences nationales. Nous œuvrerons à garantir aux utilisateurs des expériences sûres, sécurisées et appropriées à leur âge, notamment grâce à des mécanismes de vérification de l'âge efficaces et innovants, dans le respect de leur vie privée en fonction des juridictions concernées, des situations nationales et des cadres juridiques applicables.

## Faire face à la triple crise planétaire

40. Nous réaffirmons notre engagement à faire face ensemble aux **problématiques sans précédent que génère la triple crise planétaire (climat, biodiversité, pollutions) aux niveaux bilatéral, européen et multilatéral**. Nous continuerons à promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et nous travaillerons main dans la main pour soutenir les initiatives de coopération internationale associées en matière d'atténuation des effets des changements climatiques, notamment celles lancées par le G7, en renforçant notre coopération en matière d'adaptation et de résilience et en soutenant les efforts visant à mettre en œuvre les plans d'adaptation de manière concrète, à améliorer la propension à investir et à promouvoir des partenariats qui aident les pays vulnérables à développer leur résilience et à faire face aux répercussions croissantes des changements climatiques.

41. Nous renouvelons notre collaboration pour soutenir l'intégration des politiques d'adaptation locales, régionales, nationales, européennes et internationales et la mise en œuvre de la stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau, en renforçant la collaboration au sein de la coalition du G7 sur les enjeux hydriques. Nos efforts comprendront également la définition de positions communes ambitieuses sur la **lutte contre la pollution plastique**, notamment au moyen d'un instrument international juridiquement contraignant et efficace relatif au cycle de vie des plastiques. En outre, nous continuons de promouvoir une gestion durable des produits chimiques et des déchets, conformément aux engagements multilatéraux, pour réduire leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine. La promotion des politiques de préservation de la nature sera également poursuivie dans le cadre de la **Convention alpine** et de la **Stratégie de l'UE pour la région alpine**, en particulier en ce qui concerne les glaciers.

42. Suite à l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan (UNOC3) à Nice en juin 2025, nous veillerons à la coordination étroite de la mise en œuvre du pacte européen pour l'Océan adopté par la **Commission européenne**, notamment des dispositions du projet **d'acte législatif pour l'Océan**. La France et l'Italie soutiennent par ailleurs l'adoption formelle de mesures robustes aux fins de la décarbonation dans le cadre de l'OMI, conformément à la Stratégie de 2023 de l'OMI sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre des navires, pour garantir entre autres l'égalité des conditions de concurrence à l'échelle mondiale et éviter les distorsions qui pourraient nuire à la compétitivité de l'économie européenne.

43. Nous nous félicitons de la signature d'une **Déclaration France-Italie sur les mers et l'océan**, qui réaffirme notre volonté commune d'intensifier notre coopération, notamment **en ce qui concerne la Méditerranée et dans le cadre de la Convention de Barcelone**, pour protéger l'environnement maritime, soutenir le développement d'une économie bleue et la résilience des territoires côtiers et insulaires et promouvoir l'innovation et la recherche.

44. En tant que pays signataires de la déclaration de Brest de février 2022, la France et l'Italie reconnaissent et apprécient le travail mené lors des réunions visant à créer le Centre international Mercator pour les océans et elles suivent attentivement les avancées du projet.

45. En conséquence des changements climatiques, les catastrophes naturelles et d'origine humaine sont de plus en plus fréquentes et graves. La situation exige le renforcement de l'efficacité du mécanisme de protection civile de l'UE en soutien aux États membres, auxquels incombe la responsabilité principale de la gestion de ces crises, comme il a été rappelé dans les conclusions du Conseil européen en juin 2025.

## Faire face aux menaces internationales

46. Nous développerons et renforcerons notre coopération bilatérale, européenne et multilatérale **afin de lutter contre la criminalité organisée et internationale, notamment le trafic de drogues**. À cet égard, nous avons lancé conjointement la **Coalition européenne contre les drogues** (ECAD) lors du sommet de la Communauté politique européenne (CPE) qui s'est tenu le 2 octobre 2025 à Copenhague. Nous mettrons en œuvre la feuille de route adoptée lors de la deuxième réunion de l'ECAD qui s'est tenue lors du dernier sommet CPE à Erevan le 4 mai dernier, notamment sur la question de la lutte contre le trafic maritime et portuaire, contre les flux financiers illicites, le blanchiment d'argent, la corruption ainsi que la menace émergente des drogues de synthèse, en particulier dans les Balkans occidentaux et adopterons une approche globale comprenant la prévention, le traitement et la rémission. Dans ce cadre, la France et l'Italie organiseront ensemble une conférence internationale à San Patrignano, la première communauté de rémission d'Italie, le 23 octobre 2026. Par ailleurs, nous soutiendrons la **mise en place d'un nouveau régime de sanctions de l'UE ciblant la criminalité organisée**, sans préjudice des procédures et de la coopération des services opérationnels et judiciaires.

47. Nous renforcerons notre coopération pour lutter contre la menace que constituent **l'ingérence et la manipulation d'informations de la part d'acteurs étrangers**, afin de consolider notre résilience démocratique et d'améliorer notre capacité de réaction conjointe, notamment grâce au **bouclier européen de la démocratie** et à la mise en place d'un **centre européen pour la résilience démocratique**, et en soutenant la mise en œuvre complète du règlement sur les services numériques et en promouvant le **mode opératoire informationnel** défini par le mécanisme de réponse rapide du G7.

## Enjeux transfrontaliers

48. Réaffirmant l'importance du renforcement des relations entre nos peuples, nous nous félicitons des conclusions de la troisième réunion du **Comité de coopération frontalière** créé par le Traité du Quirinal, qui s'est tenue à Aoste le 4 juin dernier, pour le renforcement de la coopération entre nos autorités frontalières au bénéfice des populations locales. Nous saluons en outre la signature d'un arrangement pour la mise en place d'une brigade franco-italienne.

49. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre attachement commun à l'achèvement de la **liaison ferroviaire à grande vitesse entre Lyon et Turin** sur le plan financier et notre volonté de garantir l'accès à cette liaison. Nous nous félicitons de la signature ce jour d'une déclaration d'intention sur le développement de la ligne ferroviaire Marseille-Nice-Gênes et nous soutenons le lancement de l'appel d'offres pour les nouveaux travaux de percement du tunnel historique de Tende. Nous rappelons d'autres réalisations majeures, comme **la réouverture du tunnel de Tende, l'ouverture du second tube du tunnel de Fréjus** ainsi que l'entrée en vigueur prochaine, le 1er juillet, de la **convention relative à l'entretien courant et à l'exploitation de la section située en territoire français de la ligne ferroviaire Coni-Breil-Vintimille** et l'annonce des travaux prévus sur cette ligne. Nous nous réjouissons du lancement de l'appel d'offres pour le redémarrage de l'autoroute ferroviaire alpine.

50. Nous poursuivrons nos efforts conjoints pour assurer la gestion coordonnée de toutes les liaisons ferroviaires et routières entre nos deux pays, notamment grâce au lancement d'une **étude**

**conjointe sur la résilience et la décarbonation des infrastructures transfrontalières dans la région alpine**, tenant compte des intérêts spécifiques de nos territoires et autorités locales, ainsi que de la nécessité globale d'interconnexion de nos économies.

## **Éducation, liens humains et culturels**

51. La France et l'Italie réaffirment leur attachement commun au renforcement de la coopération en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de mobilité universitaire, qui constitue une contribution stratégique à la mise en place d'un espace européen de l'enseignement supérieur plus intégré, plus innovant et plus ouvert à l'international. Nous poursuivrons notre étroite collaboration pour la mise en œuvre d'un label « diplôme européen » et pour le projet plus vaste d'un éventuel diplôme européen, en soutenant des formes de coopération transnationale ambitieuses et inclusives entre les établissements d'enseignement supérieur. Nous soulignons également le rôle crucial des alliances d'universités européennes, véritables laboratoires de l'avenir de l'enseignement supérieur européen, favorisant les programmes conjoints, le multilinguisme, l'innovation et une gouvernance académique commune. Une attention particulière sera accordée au renforcement de la coopération dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques, s'agissant notamment des technologies émergentes et des secteurs stratégiques pour la compétitivité de l'Europe. Dans ce cadre, nous nous félicitons du renforcement de la coopération bilatérale par l'intermédiaire de l'Université franco-italienne, du nombre croissant des doubles diplômes et des diplômes conjoints entre nos établissements ainsi que du développement des initiatives communes multilatérales visant à accroître l'attractivité des universités et leur ouverture à des pays tiers, notamment aux pays méditerranéens et africains, conformément à la dimension internationale de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

52. La **jeunesse** est au cœur de notre coopération bilatérale. Partageant l'objectif d'aider les jeunes de nos deux pays à mieux se connaître et à découvrir davantage la France et l'Italie, nous sommes heureux d'annoncer le lancement d'un **nouveau programme « Jeunes Talents »** entre la France et l'Italie, ainsi que la mise en place d'un **comité transfrontalier sur la mobilité des jeunes**, qui permettra aux jeunes de se rencontrer et de participer au renforcement de l'amitié franco-italienne.

53. Nous nous félicitons du renforcement des liens, déjà étroits, entre nos deux pays dans le **domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle**, avec la signature d'une déclaration d'intention particulière visant à faciliter le passage des jeunes de l'enseignement à la vie professionnelle grâce à l'échange d'informations sur les initiatives réussies et au développement de partenariats entre les établissements des deux systèmes de formation technique et professionnelle, aux niveaux de l'enseignement secondaire et supérieur. Dans ce même état d'esprit, nous sommes déterminés à moderniser nos administrations publiques respectives et à renouveler et rajeunir les effectifs du secteur public, en permettant à nos administrations de partager les bonnes pratiques en matière de gestion intergénérationnelle, de parcours professionnels, de développement des compétences, de gestion prévisionnelle de l'emploi et d'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur public, et nous attendons avec intérêt de pouvoir nous appuyer sur les résultats de cette démarche pour renforcer notre coopération dans ce domaine.

54. Nous nous félicitons du **niveau élevé d'apprentissage et de maîtrise des langues française et italienne**, atteint grâce à la mise en place de nombreuses initiatives visant à promouvoir et à améliorer l'enseignement de nos deux langues, ainsi que du renforcement de certains mécanismes comme **l'Esabac**.

55. Nous saluons le retour des Jeux olympiques et paralympiques en Europe avec trois éditions en seulement six ans et nous renforcerons à cet égard notre coopération et nos échanges d'expérience dans le domaine du sport, du volontariat des jeunes et de l'organisation des grands événements sportifs internationaux.

56. Nous soulignons que nos **partenariats culturels** jouent un rôle essentiel dans nos efforts communs visant à construire une UE plus forte. Dans cette perspective, nous saluons la signature de plusieurs arrangements renforçant la coopération bilatérale pour la protection et la valorisation de notre patrimoine culturel commun et pour le soutien à la coopération entre nos industries culturelles et créatives. **L'élargissement de la portée du programme de résidences artistiques « Nouveau Grand Tour » aux métiers de l'artisanat** permettra de renforcer davantage la connaissance mutuelle entre nos artistes et créateurs. La France et l'Italie sont des pionnières en matière de coproduction et de codistribution cinématographiques et audiovisuelles : **nos autorités compétentes étendront le champ de leur collaboration afin de soutenir nos artistes et nos industries et de promouvoir encore la diversité culturelle**. Le programme de coopération audiovisuelle mettra en avant l'expertise conjointe de nos deux pays, par l'intermédiaire d'un comité bilatéral, afin de défendre des mesures règlementaires européennes ambitieuses. Nous œuvrerons ensemble à la protection, au renforcement et à la promotion de notre vaste patrimoine culturel commun. Nous avons décidé de renforcer les synergies entre nos bibliothèques nationales et les organismes chargés de la préservation de notre patrimoine.

57. Nous nous réjouissons de célébrer en 2027 **l'Année européenne des Normands**, qui marquera le millénaire de la naissance de Guillaume le Conquérant, afin de mettre en lumière les liens historiques étroits entre nos deux pays et, plus particulièrement, entre la Normandie et le sud de l'Italie.

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/06/25/declaration-conjointe-franco-italienne>